

ASSOCIATION ECOLE SAINTE MARIE

Siège social : Rue DÉBIDINE SAHAI
97 122 BAIE MAHAULT

N°SIRET : 314 440 272 00016

CODE APE : 8520 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2025

**Cabinet PATRICK CLAIRE
Immeuble LAS OLAS -
1er étage 643 rue NOBEL - ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault**

Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
À l'assemblée générale ordinaire
D'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

A l'assemblée générale de l'association ECOLE SAINTE MARIE

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association École Sainte Marie relatifs à l'exercice clos 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période allant du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ Règles et méthodes comptables

J'ai vérifié que les règles et méthodes comptables appliquées à la comptabilisation des opérations, notamment celles concernant les immobilisations corporelles, les créances, les engagements liés aux pensions et retraites, les provisions et les subventions, telles que présentées dans l'annexe, étaient adéquates.

Dans le cadre de mon analyse des règles et principes comptables adoptés par l'association, j'ai contrôlé la pertinence des méthodes comptables mentionnées ainsi que des informations fournies dans les notes annexes, et je me suis assuré de leur application correcte.

➤ Analyse des subventions

Dans le cadre de ma mission, j'ai procédé à la vérification de la comptabilisation des opérations de trésorerie ainsi que des transactions liées aux subventions accordées et reçues au cours de l'exercice.

J'ai assuré le suivi et l'analyse des informations transmises, ainsi que l'examen des conventions de subventions conclues entre votre association et les organismes financeurs publics.

Je me suis également assuré de la réalité des subventions et de la correcte évaluation des montants restant à encaisser à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

➤ Analyse des produits

J'ai contrôlé que l'ensemble des produits a été correctement comptabilisé pour les montants appropriés et que ces produits ont été ventilés par catégorie d'élèves, afin de garantir un meilleur suivi entre le détail des revenus enregistrés en comptabilité et ceux déclarés. Cette démarche contribue à renforcer mon analyse quant à l'exhaustivité des produits enregistrés.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

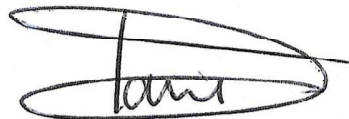
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Baie-Mahault, le 27/02/2026



Patrick CLAIRE

Commissaire aux comptes

Actif			Au 31/08/2025			Au 31/08/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Autres immobilisations incorporelles				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	57 553	22 197	35 356	40 773
		Inst.techniques, mat.out.industriels	9 324	9 324		
		Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations corporelles	Avances et acomptes					
	Autres immobilisations corporelles					
		TOTAL	622 122	372 701	249 420	235 447
			689 001	404 224	284 777	276 221
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières ⁽²⁾	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres				
		TOTAL				
		Total I	689 001	404 224	284 777	276 221
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Avances et acomptes versés sur commande		3 097		3 097	2 767
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 200	3 444	3 756	158
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	244 040		244 040	72 841
		TOTAL	251 240	3 444	247 796	72 999
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	121 309		121 309	99 529
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	40 381		40 381	28 566
		Total II	416 028	3 444	412 584	203 862
		Frais d'émission des emprunts III				
		Primes de remboursement des emprunts IV				
		Ecart de conversion Actif V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 105 029	407 668	697 361	480 084
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/08/2025	Au 31/08/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	98 329	98 329
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	-257 251	-200 559
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	204 827	-56 692
	Situation nette (sous-total)	45 906	-158 921
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		45 906	-158 921
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	47 509	42 243
Total III		47 509	42 243
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Avances et acomptes reçus	275 374	244 564
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 048	108 052
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	87 426	132 841
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47 547	47 547
	Autres dettes	80 549	63 758
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		603 946	596 762
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		697 361	480 084
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Au 31/08/2025	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024
Produits d'exploitation	Cotisations	28 314	28 189
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	23 930	21 186
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	1 046 022	1 007 461
	<i>dont parrinages</i>		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	242 650	168 923
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	29 790	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	18 539	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		21 346
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	2 341	1 054
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		1 391 586	1 248 159
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	14 657	15 600
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	627 164	569 938
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 264	22 315
	Salaires et traitements	402 292	466 798
	Charges sociales	132 241	164 951
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	59 539	52 312
	Dotations aux provisions	5 266	6 578
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	3 717	8 625
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		1 258 142	1 307 120
1. Résultat d'exploitation (I-II)		133 444	-58 960

		Du 01/09/2024	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	238	406
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	238	406
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	761	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	761	
2. Résultat financier (III-IV)		-522	406
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		132 921	-58 553
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	71 906	3 135
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	71 906	3 352
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	1 491
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	0	1 491
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		71 906	1 861
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		1 463 731	1 251 919
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 258 903	1 308 611
EXCÉDENT OU DÉFICIT		204 827	-56 692
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



1 Informations générales

L'Ecole privé catholique SAINTE MARIE – La Jaille – BAIE MAHAULT a été créé le 28 juillet 1986 à la Préfecture de la Guadeloupe conformément aux stipulations de l'article 7 de loi du 1er juillet 1901 des associations.

L'Association a pour objet d'assurer, conformément aux dispositions législatives ou réglementaires, la fondation et l'entretien d'écoles catholiques reconnues comme telles par l'autorité canonique compétente, notamment la gestion des établissements scolaires (Ecole) ainsi que la gestion de tout ce qui, de près ou de loin, directement, se rapporte à l'éducation et à l'enseignement.

La nature des activités pédagogiques réalisées concerne l'enseignement élémentaire. Une restauration scolaire est mise en place pour une bonne alimentation des jeunes. L'Effectif moyen de l'école est de 491 élèves répartis sur 17 classes. Le nombre d'enseignants mis à disposition par l'Etat est de 18 et le personnel salarié de l'OGEC Sainte Marie est au nombre de 14.

L'établissement scolaire est implanté depuis 2020 à la Jaille sur une surface de 1.85 HA mise à sa disposition par la Congrégation des Religieuses de Saint Joseph de Cluny.

Faits caractéristiques de l'exercice 2024 : SAINTE MARIE a reçu un prêt de 20 000 euros remboursable en deux annuités de SAINT JOSPEH LA JAILLE.

Faits caractéristiques de l'exercice 2025 :

- Le prêt de 20 000 euros accordés en 2024 a été revu pour un remboursement en 10 mensualités versées à partir de novembre 2025.
- La DDEC a transmis un courrier pour abandon de dettes pour 20 338 euros et une mise en place d'un échéancier pour le solde de 22 900 euros sur dix mois de janvier 2026 à août 2026.



2 Principes et méthodes comptables

L'exercice social clos le 31/08/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 697 361 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 204 828 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe au 31 août 2025 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en application de la nomenclature comptable de l'enseignement catholique associé à l'Etat par contrat définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont estimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencement des constructions	De 05 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	De 02 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	De 03 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	De 03 à 05 ans
Mobilier	De 05 à 10 ans



3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	57 554	-	-	-	57 554
	Install. Tech., mat., outillage	9 325	-	-	-	9 325
	Install. générales, ag. Am. divers	362 514	57 555	-	-	420 068
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	194 391	10 541	2 877	-	202 054
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	623 783	68 095	2 877	-	689 001
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	-	-	-	-	-
Total général		623 783	68 095	2 877	-	689 001



3.1.1.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			68 095		
Immobilisations financières					
TOTAL			68 095		

3.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			2 877		
Immobilisations financières					
TOTAL			2 877		



3.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	16 780	5 417	-	22 198
	Install. Tech., mat., outillage	9 325	-	-	9 325
	Install. générales, ag. Am. divers	146 110	40 068	-	186 178
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	175 347	14 054	2 877	186 523
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		347 562	59 539	2 877	404 224
Total général		347 562	59 539	2 877	404 224



3.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		59 539		
TOTAL		59 539		

3.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			2 877
TOTAL			2 877



3.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortisseme nt	Dépréciation	Amortisseme nt	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	347 562	59 539	-	2 877	-	404 224
TOTAL	347 562	59 539	-	2 877	404 224	404 224



3.2 Actif circulant

3.2.1 Actif circulant / Dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A)	(B)	(C)	(D)
Stocks	-	-	-	-
Usagers	3 444	-	-	3 444
Autres	-	-	-	-
TOTAL	3 444	-	-	3 444

Créances :

Les créances familles sont évaluées à leur valeur nominale. Celles-ci font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Description de l'actif déprécié	Valeur Actuelle Fin exercice	VNC début exercice	Évolution des dépréciations dans l'exercice		
			Dotation	Reprise	Poste résultat (1)
Familles douteuses	3 444	3 444			Exploitation

(1) Exploitation, financier, exceptionnel



3.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

Les autres créances pour un montant total de 244 040 euros représentent :

- Fournisseurs avances et acomptes pour 14 K€,
- CGSS IJSS à recevoir pour 11,9 K€,
- Participation CAF à recevoir pour 1,4 K€,
- TEEN SPORT produits à recevoir période 06/25 à 08/25 pour 2,4 K€,
- Participation Forfait Communal à recevoir pour 214,3 K€.

3.2.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 40 381 euros.

3.3 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.



3.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	98 330	-	-	-	-	-	-	98 330
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	-	-	-	-		-		-
Report à nouveau	-200 559	-56 692	-	-		-		-257 252
Excédent ou déficit de l'exercice	-56 692	56 692	-	204 828	-	-	-	204 828
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	-158 922	0	-	204 828	-	-	-	45 906

3.3.2 Le résultat de l'exercice

Le résultat définitivement acquis à l'organisme s'élève à 204 828 euros.



3.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

3.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	42 243	5 266		47 509
TOTAL	42 243	5 266		47 509

3.4.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	5 266		
TOTAL	5 266	-	-



3.4.1.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	47 509		47 509
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée

à l'exercice précédent :

Le salaire en fin de carrière

Les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisé sur l'ancienneté.

La quotité des droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective.

Le départ volontaire à l'initiative du salarié.

Age de départ à la retraite : 67 ans

Le taux de rotation du personnel : 1 %.

Le taux moyen d'augmentation des salaires : 2.5%.

Taux d'actualisation retenu : 3.78%

Taux moyen des charges social annuel : 37 %.



3.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	7 200	7 200	
	Autres	244 041	244 041	
Charges constatées d'avance		40 381	40 381	
TOTAL		291 622	291 622	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		113 049	113 049		
Dettes fiscales et sociales		87 426	87 426		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		47 547	47 547		
Autres dettes		80 549	80 549		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		328 571	328 571		



Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	



3.6 Compte de résultat

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	28 314		28 189	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 192 767		1 033 460	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	242 650		168 924	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	21 346	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-	-	-
TOTAL	1 463 731	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 253 637	-	1 302 034	1 302 034
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 266	-	6 578	6 578
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-		-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	-	-
TOTAL	1 258 903	-	1 308 612	-
EXCEDENT OU DEFICIT	204 828	-	-56 692	-



3.6.1 Tableau de détail des concours publics et subventions

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice	N	N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
Dont forfaits Etat	-	-
Dont forfaits Région	-	-
Dont forfaits Département	-	-
Dont forfaits Communes et groupements de communes	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous total concours publics	-	-
Subventions Etat	-	-
Subventions Région	-	-
Subventions Département	-	-
Subventions Communes et groupement de communes	114 438	145 347
Autres subventions d'exploitation	128 212	123 576
Dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus, ...)	-	-
Dont autres subventions	-	-
Report de subventions	-	-
Sous total des subventions d'exploitation	242 650	168 924
Total concours publics et subventions d'exploitation	242 650	168 924



3.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	7 161	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	7 161	



4 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

4.1 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et Techniciens	1	
Employés	10	
Ouvriers		
TOTAL	14	

4.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition)

Contributions volontaires en nature (CVN)

Les contributions volontaires en nature n'ont pas été déterminées et ne sont pas comptabilisées.